

Le niveau opérationnel

Les mesures pratiques d'inspection, de conseil et de monitoring sur le terrain sont exécutées et coordonnées entre les acteurs principaux suivants. S'associent aux inspecteurs de l'ITM, de l'AAA, du SNSFP, des brigades mobiles de l'ADA notamment les organismes agréés; [Règlement ministériel du 6 mai 1996](#) (Pdf - 312 ko). Des organismes agréés sont désignés par le ministre du travail et de l'emploi pour effectuer des inspections et des enquêtes dans leur domaine de compétence tels que les réservoirs sous pression, les appareils de levage, le bruit et l'hygiène du travail.

Au niveau des entreprises privées existe la contrainte légale de disposer, respectivement de s'affilier à un des 9 services de santé interentreprises occupant au moins un médecin du travail par 5000 salariés.

En matière d'experts en prévention, il faut signaler :

- pour le maître d'ouvrage, les coordinateurs sécurité/santé sur les chantiers temporaires ou mobiles
- pour l'employeur, les travailleurs désignés chargés de la mise en pratique de la politique préventive sécurité/santé en entreprise
- pour les représentants des salariés, le délégué à la sécurité (à nommer par la délégation de l'entreprise ayant plus de 15 salariés)